

Genève & culture

Ultime programmation pour **Claude Ratzé** à la tête de l'Association pour la danse contemporaine
Lire en page 21

OLIVIER VOGELANG



Commerce

Le cannabis légal arrive dans les rayons

Une arcade dédiée au chanvre vient d'ouvrir alors que les vendeurs se multiplient, attirés par ce nouveau marché

Christian Bernet

Le cannabis légal se répand comme une traînée de poudre. En mars, il a fait son apparition dans les kiosques genevois. Désormais, surfant sur la vague, des magasins se spécialisent dans ce produit. Mardi, une échoppe s'est ouverte aux Eaux-Vives. Et hier, un nouveau magasin de produits «de bien-être» a mis le chanvre dans ses rayons.

Le cannabis légal? On le qualifie ainsi parce qu'il contient moins de 1% de THC, le principe psychotrope. Il ne «pète» pas et ne figure donc pas sur la liste des stupéfiants. Mais les autres vertus qu'on lui prête (relaxant et antidouleurs notamment) attirent des consommateurs, créant un marché qui, parti d'outre-Sarine, s'étend jusqu'ici.

«Les ventes sont vraiment significatives. C'est un produit intéressant qui offre de meilleures marges que le tabac»

Thomas François Direction de Naville distribution

Kahna Queen s'est installé dans une ruelle des Eaux-Vives. Cette échoppe est entièrement dédiée au cannabis légal. On y trouve plusieurs variétés d'herbe, du pollen (haschisch), des huiles et du produit pour vapoter. Trois associés, dont Cédric Jacquemoud et Vincent Ferrazzini, ont ouvert cette arcade, convaincus de l'existence d'un marché. «La demande est forte, certains fournisseurs n'arrivent plus à suivre. Nous avons un partenariat exclusif avec un producteur allemand qui nous livre des produits de qualité.»

Taxé comme le tabac

Les associés ont monté leur affaire dans les règles. «Nous avons averti la police, histoire d'éviter les problèmes.» Ils se sont aussi enregistrés auprès des douanes. Car depuis peu, le cannabis qui se fume est frappé d'une taxe de 25%, comme le tabac.

Pourquoi créer un magasin spécialisé alors que les kiosques en vendent? «Ici, on peut toucher et sentir le produit. Et obtenir des renseigne-



Cédric Jacquemoud et Vincent Ferrazzini ont ouvert un coffee-shop aux Eaux-Vives et proposent du cannabis légal. GEORGES CABRELA

ments. Nous pouvons ainsi nous démarquer des concurrents.» Car la concurrence est féroce. En quelques mois, de nombreux acteurs se sont lancés dans ce marché, en livrant à domicile ou en fournissant les kiosques. «Ça n'arrête pas, raconte une buraliste un peu débordée du boulevard du Pont-d'Arve. Chaque semaine, de nouveaux fournisseurs viennent me proposer leur marchandise.»

Selon plusieurs kiosquiers, ils seraient une trentaine à tenter leur chance. «Ce sont souvent des jeunes, pas très expérimentés», glisse

le buraliste de la rue Montchoisy. Mais même les grossistes qui fournissent les kiosques s'y sont mis. C'est le cas notamment de Naville distribution (à ne pas confondre avec les kiosques Naville, qui n'en vendent pas). «Nous vendons quatre marques depuis trois mois, raconte Thomas François à la direction. Et les ventes sont vraiment significatives. C'est un produit intéressant qui offre de meilleures marges que le tabac.» Porteur pour certains, tandis que d'autres semblent penser que le soufflé pourrait bientôt retomber.

Il n'empêche. Pour l'heure, on assiste à une pléthore de marques et de produits divers qui surfent sur l'attrait de la feuille de cannabis. Outre l'herbe, on trouve des biscuits, de la bière et des jus, des chewing-gums, des joints déjà roulés qui n'attendent qu'à être remplis et... des sucettes. La composition en cannabis de ces produits dérivés semble aléatoire.

Vertus curatives

A côté de ce tout-venant, il y a donc ceux qui disent jouer la carte de la qualité. C'est le cas notamment de

Colibri Greenshop. Déjà présent à Montreux, Alexis Hirschohorn a ouvert jeudi un magasin à Plainpalais. «Notre concept, c'est le bien-être.» A côté des compléments alimentaires et des tisanes bio, on trouve du cannabis. Mais si ce dernier a des vertus curatives, pas question d'en faire un argument marketing. «Nous n'avons pas le droit de parler de ses qualités thérapeutiques, même si certains de nos clients en achètent dans ce but.» C'est l'une des contradictions de ce produit qui, de l'avis de ses vendeurs, attire plutôt des gens «de 30 à 80 ans».

Un ovni qui enfume le débat politique sur les drogues

● Le cannabis légal est un ovni qui débarque dans le débat toujours controversé de la politique de la drogue. En 2011, la Confédération a relevé le taux de THC au-dessous duquel le produit n'est pas considéré comme un stupéfiant. De 0,3%, ce taux est monté à 1%.

Durant les premières années, cette mesure n'a eu aucun effet. Puis des producteurs ont trouvé le moyen de produire des plantes qui, tout en restant sous la barre des 1% de THC, offrent des taux de cannabidiol important (CBD). Cette substance n'a

pas d'effet psychotrope. En revanche, elle détend et présente des vertus analgésiques et anxiolytiques, comme l'a rappelé récemment le groupe d'experts Application médicale de stupéfiants, qui conseille la Confédération. Des malades chroniques ont recours au CBD, ainsi que des consommateurs qui cherchent à se relaxer en fumant un «joint» sans se mettre dans tous leurs états.

L'arrivée du cannabis légal n'est pas bien vue par le Groupe romand d'études des addictions (GREA), qui pourtant milite pour

une réglementation du cannabis. «A tous les niveaux, on marche sur la tête, déplore son secrétaire général, Jean-Félix Savary. Comme les paysans n'ont pas le droit de le cultiver, on le laisse à des affairistes qui ne connaissent rien à l'agriculture. Ses vertus curatives sont attestées mais on s'interdit de le considérer comme un médicament qui pourrait être bon marché. Enfin, on le taxe comme le tabac, sans contrôle sur la qualité et la publicité. Or, c'est souvent par le biais du cannabis que les gens deviennent accros

au tabac. Cette situation anarchique est la conséquence du refus de réglementer sérieusement le cannabis.»

De fait, le CBD fait sa place sans un réel contrôle, échappant par exemple à la prévention sur le tabac, même s'il est désormais taxé. D'ailleurs, la conseillère nationale Laurence Fehlmann-Rielle a récemment annoncé dans l'hebdomadaire *GHI* vouloir intervenir afin d'interdire la vente de ce produit aux mineurs et d'en limiter la publicité. Au nom de la lutte notamment contre le tabac. **C.B.**

La tension monte entre Barthassat et ses collègues

Le gouvernement refuse de voter 4,5 millions pour les TPG. Le ministre se dit «étonné» par cette stratégie

«Il a fallu faire un peu de provoc, on a secoué le cocotier. (...) C'était une stratégie pure de ma part et de mes services.» C'était ainsi que le ministre PDC des Transports Luc Barthassat présentait début juin son projet en faveur des Transports publics genevois (TPG). Avec 4,5 millions mis sur la table et 3,2 millions d'économies internes, il affirmait que les prestations des TPG ne baisseraient pas, malgré le refus du peuple en mai d'augmenter les revenus de l'entreprise, par le biais d'une hausse du prix des billets.

Sauf que le gouvernement a refusé à l'unanimité mercredi de donner ces 4,5 millions, comme l'a révélé *Le Courrier*. Pourquoi? Le

«Le collègue a décidé de ne pas prendre ses responsabilités»

Luc Barthassat Ministre de l'environnement, des transports et de l'agriculture

président du gouvernement se murant dans le silence, deux interprétations courent: «Le gouvernement a désavoué son ministre, qui s'est avancé trop loin, trop vite, alors que la position du Conseil d'Etat, stipulée par exemple dans la brochure officielle, était différente, estime le socialiste Thomas Wenger. Il attend des économies des TPG.» Pour le PDC Bertrand Buchs, «le Conseil d'Etat, qui a de la peine à boucler son budget 2017 et 2018, renvoie la responsabilité au parlement de déterminer l'avenir des prestations des TPG». Celui-ci est en effet saisi de divers projets de loi dont un des Verts visant à accorder 7,7 millions de francs aux TPG. Refusé en commission, il pourrait bien connaître un autre sort en plénière. «Il n'y a pas le choix, assurent Bertrand Buchs et Thomas Wenger. Un avis qui fait tousser le PLR.

Pour sa part, Luc Barthassat dénonce la volte-face de ses collègues: «Ces 4,5 millions dus aux opérateurs Unireso, l'Etat devra les payer, c'est la loi fédérale qui l'impose. Il était possible de les mettre sur la table et d'obtenir un effort des TPG. Après avoir exposé cette stratégie à mes collègues, j'ai eu l'autorisation d'en parler publiquement. Je ne l'aurais jamais fait autrement. Mais lors de la dernière séance, le collègue a décidé de ne pas prendre ses responsabilités en disant que les TPG trouveront eux-mêmes l'argent nécessaire...» Selon le ministre, «les mesures d'économie sur le réseau sont gelées. Je vais aller chercher l'argent au Grand Conseil, qui étudie divers projets de loi pour aider les TPG. Au final, cela coûtera peut-être plus cher que ma solution.»

Marc Bretton